



AIACE

Association Internationale des Anciens de l'Union européenne

Près de 15.000 adhérents – ouverte aux anciens de toutes les institutions et tous les organes



Le Secrétaire général
20/2024

Bruxelles, le 31 mai 2024

**PROJET DE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 27 MAI 2024 À BRUXELLES
(en vidéo)**

La Présidente ouvre la réunion et constate qu'elle ne réunit pas les deux tiers des membres de l'Association. Elle convoque une nouvelle Assemblée générale qui statue définitivement et valablement sur les propositions, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

La Présidente ouvre la nouvelle réunion de l'Assemblée générale et souhaite la bienvenue aux participants qui suivent les débats à distance. Elle remercie par avance les interprètes.

Elle constate la présence de 115 participants et 16 membres représentés.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout d'un point « Désignation des vérificateurs aux comptes »

Approbation du PV de l'AG du 15 décembre 2023

Le PV est adopté à l'unanimité.

Rapport d'activités de la Présidente

La Présidente présente les points saillants de son rapport d'activité qui a été distribué aux participants.

P. Blanchard demande d'ajouter quelques lignes sur le soutien financier de l'AIACE dans l'affaire concernant la pension de réversion ; il en est ainsi décidé dans le chapitre « Dépenses »

Finances

Le Trésorier général présente le rapport de gestion 2023 ainsi que le bilan et le compte et le compte de gestion. Il souligne l'excédent de 12.361€ (par rapport à la perte de 26.302€ de l'exercice de 2022) ainsi que l'augmentation du nombre de membres (environ 205), ce qui donne un total de 14.450 membres.

*15 Sections : Belgique/België – Danmark - Deutschland – Éire/Ireland - España - France – Ελλάς/Grèce - Italia – Luxembourg
- Nederland – Österreich – Portugal – Suomi/Finland – Sverige - United Kingdom*

Adresse administrative : Commission européenne, N105 00/036, 1049 Bruxelles-Belgique

Téléphone : ligne directe (+32-2)295.29.60 standard (+32-2) 299.11.11

Adresse électronique : aiace-int@ec.europa.eu Site Web: www.aiace-europa.eu

N° d'entreprise: 0408999411

Les dépenses en matière d'actions sociales s'élèvent à 256.708€, alors que les contributions des institutions ne sont que de 155.000€, laissant ainsi 101.708€ à charge de l'AIACE. Ce déséquilibre croissant devra être porté à l'attention des institutions, et particulièrement de la Commission, vu que cela justifierait une augmentation des contributions.

En réponse à une question, il explique la nécessité de disposer des réserves importantes, d'une part pour assurer le fonctionnement de l'association conformément aux dispositions légales, mais aussi en raison de l'incertitude sur la poursuite du soutien de la Commission, notamment logistique. Il explique, tout comme la Présidente de la Section Belgique, que la réserve de l'AIACE internationale est distincte de celle des sections et ne fait pas double emploi.

J.-J. Beurotte, également au nom collègue vérificateur aux comptes P. Zangl, présente brièvement le rapport des vérificateurs aux comptes et recommande à l'AG d'adopter les comptes et de donner quitus.

Les comptes pour l'exercice 2023 sont approuvés avec une abstention et l'AG donne ainsi quitus à l'Organe d'administration.

Le Trésorier général présente le projet de budget 2024. Il souligne l'augmentation du poste « frais juridiques » vu l'augmentation des demandes actuelles ou potentielles, le reste du budget étant quasi identique au précédent. La question de la contribution des agences est posée.

Le budget 2024 est adopté à l'unanimité.

F. Rinaudo remercie chaleureusement son prédécesseur, M. Oostens, pour son appui indéfectible et ses conseils avisés.

Désignation des vérificateurs aux comptes

L'AG désigne J.-J. Beurotte et P. Zangl comme vérificateurs aux comptes pour la durée du triennat.

Confirmation des membres de l'Organe d'administration

L'AG confirme la composition de l'Organe d'administration.

La Présidente remercie tous les participants et les interprètes et lève la séance.

Orateur invité

La Présidente présente F. Frutuoso de Melo, ancien directeur général et chef de la Maison civile du Président de la République portugaise. Il fait une intervention provocatrice sur le thème « Les élections européennes et après ... ». Il s'ensuit des échanges riches et intéressants avec les participants.

La Présidente remercie chaleureusement F. Frutuoso de Melo

Modification des statuts

La Présidente rouvre la séance. Le Secrétaire général explique les deux propositions de modification des statuts soumises par l'Organe d'administration à l'AG pour décision. Il s'agit

- d'une part, d'ajouter à l'article 6 « *Il ne peut y avoir plus d'une section par État membre ou ancien État membre* », afin de confirmer l'existence de la section Royaume-Uni
- et, d'autre part, de définir le rôle des vérificateurs aux comptes (qui ne figure nulle part jusqu'ici) à l'article 29 dans les nouveaux paragraphes 3 et 4 comme suit :

Les vérificateurs aux comptes sont élus par l'Assemblée générale pour un mandat de 3 ans. Ils sont au nombre de deux et doivent appartenir à des sections différentes. Leur mission consiste dans la vérification de l'enregistrement des opérations dans les comptes, de la régularité et de la sincérité du compte d'exploitation et du bilan. Des observations et réserves peuvent être formulées. Cette vérification mène à une certification qu'ils établiront dans un rapport devant l'Assemblée générale.

L'Organe d'administration soumet les comptes annuels de l'exercice social précédent accompagné du rapport des vérificateurs aux comptes ainsi qu'un projet de budget pour approbation à l'Assemblée générale annuelle.

Les deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

Par ailleurs la Présidente rappelle que lors de la révision des statuts du 15 décembre 2023 visant à se mettre en conformité avec la législation belge certaines sections avaient exprimé le désir d'apporter d'autres modifications aux statuts existants, voire de transformer l'association en une fédération d'associations nationales.

Un groupe de travail, présidé par la Présidente, a été chargé d'examiner toutes les propositions avancées par les sections, telles que reprises dans un document de synthèse établi par le Secrétaire général.

Le groupe a tenu une première réunion le 11 avril 2024 ; le rapport de la réunion a été distribué. Il s'agit d'un rapport d'étape, début d'un éventuel long processus.

Les sections Belgique et Finlande rappellent leurs propositions respectives de modification de la structure de l'association et expliquent leurs motivations. Il s'ensuit un débat entre les participants, dont la grande majorité s'exprime contre une modification de la structure. Certains participants s'interrogent sur la nécessité de tels travaux

Le groupe de travail est chargé de poursuivre ses travaux pour évaluer les avantages et désavantages des différentes propositions, que ce soit sur la modification de la structure ou sur les améliorations à apporter à la structure actuelle.

Il est convenu qu'il ne faut pas travailler dans la précipitation et qu'il faut prendre le temps de débattre en détail des différentes propositions sur la table. Une nouvelle réunion du groupe sera programmée début septembre.

A la fin de la réunion, C. Popotas explique l'existence d'une proposition de directive datant de septembre 2023 sur la création d'associations transfrontalières européennes, qui est déjà en discussion au PE. Cette nouvelle structure pourrait correspondre aux besoins de l'AIACE et lui permettre d'intervenir dans tous les pays de l'UE. Cette proposition sera également analysée par le groupe de travail. Dans une telle optique, à l'horizon de deux ans, il serait peut-être judicieux de ne pas modifier la structure actuelle en attendant de voir si l'AIACE pourrait se transformer en ATE (ECA selon son acronyme anglais).

Autres questions soulevées par des adhérents.

P. Blanchard explique que selon la 6e Méthode d'actualisation des rémunérations et pensions, le rapport d'Eurostat conclut à une adaptation intermédiaire de 3% qui aura lieu en juin 2024 avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. C'est la 3^{ième} fois que le coût de la vie constaté par l'indice commun Bruxelles/Luxembourg sur le dernier semestre de 2023 atteint 3%. Les chiffres concernant l'ensemble de l'année 2024 seront connus vers octobre/novembre, mais, cette année, pour la première fois depuis plusieurs années, Eurostat prévoit une augmentation du pouvoir d'achat de l'ordre de 3%.

Questions diverses

Pas de points divers

Didier HESPEL